

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**33/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 17
Pour 6
Contre 8
Abstention 3

Séance du 25 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le 25 juillet

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI et Mesdames LOUIS, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI.

Procuration : Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mr PANZA à Mme GUARDINI, Mme FERRAGUTI à Mr MORELLI Yoann

DATE DE LA
CONVOCATION
17/07/2025
DATE AFFICHAGE
28/07/2025

Absent : Mme SEBASTIANI, Mr FEYDEL

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

DM 2 COMMUNE

Le Maire rappelle la délibération en date du 27 février 2025 par laquelle le Conseil l'autorisait à signer une convention avec l'association « Les Petits Lutins », gestionnaire de la cantine scolaire.

Il propose de renouveler une convention pour permettre le fonctionnement du service de restauration scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 5 juillet 2026 et d'octroyer une subvention exceptionnelle de 60.000 €.

Il précise que la convention, dont un projet est joint à la présente délibération, définira l'attribution et l'utilisation de cette somme.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

Le Conseil
Municipal n'a
pas approuvé
les
propositions
du Maire

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 60.000 €, pour l'association « Les Petits Lutins».
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention
- **DIT** que le budget sera modifié comme suit :

- Article 65888 - 60.000,00 €
- Article 65748 – Association « Les Petits Lutins» +60.000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.